



EXFO INC.
(L' « Entreprise »)

**CODE D'ÉTHIQUE POUR NOTRE PRINCIPAL DIRIGEANT
ET NOS PRINCIPAUX DIRIGEANTS FINANCIERS**

I. Introduction

Le présent *Code d'éthique pour notre principal dirigeant et nos principaux dirigeants financiers* (ci-après, « Code ») s'applique au principal dirigeant et au principal dirigeant financier, ainsi qu'au contrôleur financier, comptable principal, ou toute personne occupant des fonctions similaires (ci-après, « Dirigeants »). Le présent Code complète la Politique d'éthique et de déontologie de l'Entreprise applicable à tous les employés, qui fait partie intégrante du présent Code. Ces documents sont disponibles sur le site web de l'Entreprise : <https://www.exfo.com/fr/entreprise/ethique-gouvernance/>. Dans le présent Code, les références à l'Entreprise signifie l'Entreprise ou toutes ses filiales.

Bien que nous nous attendions à une conduite honnête et éthique dans tous les aspects des affaires de l'Entreprise de la part de tous les employés, nous nous attendons aux plus hautes normes qui soient de la part de nos Dirigeants. Vous êtes un exemple pour les autres employés et nous nous attendons à ce que vous promouviez une culture de transparence, d'intégrité et d'honnêteté. La conformité au présent Code est une condition à votre embauche et toute violation sera traitée sévèrement.

II. Conflits d'intérêt

Un conflit d'intérêt survient lorsque vos intérêts privés contrarient, ou semblent contrarier, de quelle façon que ce soit, avec les meilleurs intérêts de l'Entreprise en général. Une situation conflictuelle peut survenir lorsque vous posez des gestes ou avez des intérêts qui peuvent vous rendre difficile la tâche de mettre en priorité les meilleurs intérêts de l'Entreprise. Les conflits d'intérêt surviennent également lorsque vous, ou un membre de votre famille, recevez des privilèges personnels inappropriés en raison de votre rôle dans l'Entreprise. Les prêts ou les garanties d'obligations de tout employé, administrateur, directeur ou des membres de leurs familles sont passibles d'avoir des conflits d'intérêt, tout comme les transactions de toute sorte entre l'Entreprise et tout autre organisme dans lequel vous ou tout membre de votre famille avez des intérêts.

Il est interdit de s'adonner à toute conduite qui constitue un conflit d'intérêt.



En tant que Dirigeant de l'Entreprise, il est impératif que vous évitiez tout investissement (à moins de détenir moins de 1 % des droits de vote émis par une société ouverte dont les titres sont transigés en bourse), intérêt ou association qui entre en conflit, pourraient entrer en conflit ou pourrait sembler d'entrer en conflit avec votre exercice de jugement au niveau des meilleurs intérêts de l'Entreprise. Tout conflit d'intérêt potentiel doit être rapporté immédiatement au service juridique de l'Entreprise.

III. Rapports périodiques exacts

Comme vous le savez, la divulgation complète, juste, exacte, opportune et compréhensible de nos rapports périodiques est obligatoire et essentielle au succès de notre entreprise. Veuillez user de la plus grande rigueur lors de la préparation de tels rapports selon les lignes directrices énoncées ci-dessous, à tous les égards importants.

- Tous les registres comptables, ainsi que les rapports produits de ces registres, doivent être conservés et présentés selon les lois de chaque juridiction applicable.
- Tous les registres doivent refléter de façon juste et exacte les transactions ou les événements auxquels ils se rapportent.
- Tous les registres doivent refléter de façon juste et exacte en des détails raisonnables l'actif, le passif, les revenus et les dépenses de l'Entreprise.
- Les registres comptables de l'Entreprise ne doivent pas contenir d'entrées intentionnellement trompeuses.
- Aucune transaction ne sera classée de façon intentionnellement erronée en rapport aux comptes, aux départements ou aux exercices financiers.
- Toutes les transactions doivent être soutenues par une documentation exacte en des détails raisonnables et enregistrées dans le compte approprié et dans le bon exercice financier.
- Aucune information ne sera cachée des vérificateurs indépendants.
- La conformité avec les normes internationales d'information financière (de l'anglais, *International Financial Reporting Standards* ou IFRS), telles que publiées par le Conseil des normes comptables internationales (ou tout organisme qui lui succéderait), et du système de contrôles comptables internes de l'Entreprise est exigée à tout moment.

IV. Conformité aux lois

Nous nous attendons à ce que vous vous conformiez à la lettre et à l'esprit de toutes les règles et règlements gouvernementaux applicables.





V. Conformité au présent Code

Si vous ne vous conformez pas au présent Code d'éthique ou aux lois, au règles ou aux règlements applicables, vous serez sujet à des mesures disciplinaires allant jusqu'à, et incluant le licenciement. Les violations du présent Code peuvent également constituer des violations de la loi et pourraient résulter en des pénalités civiles ou criminelles pour vous, vos superviseurs et/ou l'Entreprise.

Le Conseil d'administration déterminera, ou désignera les personnes appropriées pour désigner, les actions appropriées à prendre en cas de violation du présent Code d'éthique. En déterminant quelle action est appropriée dans un cas particulier, le Conseil d'administration ou son représentant considérera la nature et la gravité de la violation, le fait que la violation soit un cas isolé ou répétée, que la violation ait été intentionnelle ou non, si la personne en question avait été avisée avant la violation du geste correct à poser et si la personne en question a commis d'autres violations dans le passé.

Nous nous attendons à ce que vous rapportiez toute violation du présent Code d'éthique promptement à un Administrateur du Conseil d'administration ou au conseiller juridique de l'Entreprise. Vous pouvez choisir de rester anonyme pour rapporter toute violation possible du présent Code d'éthique. Veuillez consulter *l'Énoncé de signalement de violations éthiques* pour les lignes directrices sur la façon de rapporter une violation possible du présent Code d'éthique.



EXFO INC.
(L' « ENTREPRISE »)

**AFFIRMATION DE CONFORMITÉ POUR NOTRE PRINCIPAL DIRIGEANT
ET NOS PRINCIPAUX DIRIGEANTS FINANCIERS**

I. Affirmation de conformité

Le soussigné certifie qu'il ou elle a reçu et lu le *Code d'éthique pour notre principal dirigeant et nos principaux dirigeants financiers* et la *Politique d'Éthique et de déontologie*, tous deux disponibles sur le site web de l'Entreprise et accepte d'obéir aux politiques y étant résumées.

II. Affirmation de conduite d'affaire légale et éthique

En signant le présent formulaire, le soussigné confirme que, au meilleur de ses connaissances et croyances, chaque négociation ou transaction pour laquelle il ou elle a été partie, directement ou indirectement, de la part de cette Entreprise :

1. était caractérisée par l'honnêteté et l'intégrité;
2. est conforme aux lois et aux règlements applicables;
3. n'impliquait aucune négociation non éthique, comme des frais non enregistrés, faveurs spéciales, bénéfices ou contributions à tout parti privé, gouvernement ou agence gouvernementale;
4. n'impliquait pas d'arrangement illégaux avec des concurrents et
5. était enregistrée et décrite de façon appropriée dans les livres de l'Entreprise.

S'il y a des exceptions, veuillez les décrire au verso de la page.

III. Questionnaire sur les conflits d'intérêts

Veuillez répondre « Oui » ou « Non » aux questions suivantes. Si la réponse à l'une des questions est « Oui », il faut donner les détails complets au verso de la page.

- A. Est-ce que vous, ou, à votre connaissance, un membre de votre famille immédiate, en tout temps au cours de la période depuis le commencement de la plus récente année financière complétée :



1. avez été engagés, directement ou non, dans toute transaction pour l'achat ou la vente de matériaux ou d'autre propriété, ou de services par ou pour EXFO inc. ou de toute filiale de cette dernière (nommée ci-après collectivement l'Entreprise), autrement que dans la capacité normale d'administrateur ou employé de l'Entreprise;

Oui _____ Non _____

2. avez été administrateur, directeur, partenaire ou employé de toute entreprise, partenariat ou autre organisme qui, à votre connaissance, s'est engagé dans toute transaction décrite à la section III (A) (1.) ci-haut avec l'Entreprise;

Oui _____ Non _____

3. avez été intéressé monétairement, directement ou non, dans tout organisme faisant des affaires avec l'Entreprise (à moins de détenir moins de 1 % des droits de votes émis par une société ouverte dont les titres sont transigés en bourse) et

Oui _____ Non _____

4. avez été récipiendaire, directement ou non, de tout paiement ou cadeaux matériels de toute sorte de la part de tout organisme faisant des affaires avec l'Entreprise (sauf par façon de dividendes ou de paiements d'intérêts faits par une entreprise dont les titres sont transigés publiquement)?

Oui _____ Non _____

- B. Est-ce que des transactions sont envisagées et qui vous impliquent ou tout membre de votre famille immédiate, qui, si consommée, seraient décrites en réponse de n'importe quel élément précédent?

Oui _____ Non _____

- C. Savez-vous si des intérêts ou activités de votre part, ou de la part de n'importe quel membre de votre famille immédiate, seraient en conflit avec les intérêts de l'entreprise?

Oui _____ Non _____

IV. Déclaration d'intérêts extérieurs des principaux dirigeants exécutifs et financiers

Je soussigné(e), _____, déclare par la présente que, à l'exception de ma participation à l'Entreprise, les entités indiquées ci-dessous constituent toutes les entités pour lesquelles j'agis en tant qu'administrateur ou dirigeant ou dans lesquelles je détiens une participation de contrôle directe ou indirecte me permettant d'élire, directement ou indirectement, une majorité des membres du conseil d'administration de cette entité :



_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Signé ce _____ jour de _____ 20__.

(Veuillez signer)

Nom

Titre